

Des mesures pour améliorer l'enseignement du français Création d'un organisme indépendant permanent

Aurélien Boivin

Number 149, Spring 2008

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1720ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Les Publications Québec français

ISSN

0316-2052 (print)

1923-5119 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this document

Boivin, A. (2008). Des mesures pour améliorer l'enseignement du français : création d'un organisme indépendant permanent. *Québec français*, (149), 1–1.

Directeur Aurélien Boivin

Directeur adjoint Gilles Perron

Littérature, langue et société

Rédacteur en chef Aurélien Boivin

Équipe de rédaction et comité de lecture

Chantale Gingras, Steve Laflamme,
Isabelle l'Italien-Savard, Gilles Perron

Didactique

Rédactrice en chef

Monique Noël-Gaudreault

Équipe de rédaction et comité de lecture

Marie-Christine Beaudry, Réal Bergeron,
Martine Brunet, Pascal Grégoire, Maryse Lèvesque,
Marie-France Morin, Jean-François Mostert,
Raphaël Riente

Collaborateurs au numéro 148

Ginette Bernatchez, André Berthiaume, Sylvie Blain, Suzelle Blais, Emmanuel Bouchard, Anne Bourrec, Jean-François Boutin, Dominique Bucheton, Jacky Caillier, Jean-Charles Chabanne, Nathalie Charlebois, Jacques Crinon, Céline Cyr, Martine de Grandpré, Yvette D'Entremont, Erick Falardeau, Natalie Gagnon, Sébastien Galarneau, Blaise Gaulin, Michaël Grégoire, Hans-Jürgen Greif, Anne Guillaud, Manon Hébert, Martine Labonté-Chartrand, Nathalie Lacelle, Lizanne Lafontaine, Pascal Lapierre, Stéphane Larrivé, Gabrielle Laverdière, Hiên-Minh Lê, Clément Martel, François Mayeux, Charles Montpetit, Jean-François Morissette, Léonard P. Rivard, Ginette Plessis-Bélair, Anne Roy, Pierre Skilling, Denis Simard, Cassandre Sioul, Anaïs Tatossian, Alexandra Tousignant-Careau, Geneviève Toussaint, Michel Viau.

Préparation des manuscrits Aurélien Boivin

Design graphique Chantal Gaudreault

Couverture *Bain matinal*, 2007.

Marie-Chantal Le Breton [lula.bai@sympatico.ca]

Impression J.B. Deschamps inc.


La revue *Québec français* est publiée par les Publications Québec français et paraît quatre fois par an (automne, hiver, printemps, été). Fondée en 1974 par l'AQPF, Québec français fut d'abord la revue de l'AQPF, organisme avec lequel elle entretient toujours des liens privilégiés. Les collaborateurs et collaboratrices sont seul-e-s responsables du contenu de leurs textes.

La revue *Québec français* est membre de la Société de développement des périodiques culturels québécois (SODEP) info@sodep.qc.ca, www.sodep.qc.ca

Distribution Diffusée en kiosque par les Messageries de presse internationale (une division de Hachette Distribution Services (Canada) inc. 8155, rue Larrey, Anjou (Québec) H1J 2L5 Tél. 514 355-5674 Téléc. 514 355-5676). Indexée dans *Point de repère*.

Dépôt légal Bibliothèque et Archives nationales du Québec, Bibliothèque nationale du Canada. ISSN 0316-2052

La revue *Québec français* reçoit une subvention discrétionnaire de la ministre de la Culture et des Communications, responsable de l'application de la charte de la langue française, et une autre, du ministère de l'Éducation, des Loisirs et du Sport.

 Nous reconnaissons l'aide financière du gouvernement du Canada, par l'entremise du programme d'aide aux publications (PAP), pour nos dépenses d'envoi postal (n° d'enregistrement 99863)

Secrétariat Céline Bellerose

Adresse postale C. P. 9185
Québec (Québec) Canada G1V 4B1

Bureau 2095, rue Frank-Carrel, bureau 222
à Québec (Québec)

Téléphone 418 527-0809

Télécopieur 418 527-4765

www.revueqf.ulaval.ca

revueqf@bellnet.ca

Des mesures pour améliorer l'enseignement du français

Création d'un organisme indépendant permanent

Le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport a annoncé, lors du dépôt du rapport du comité d'experts sur l'apprentissage de l'écriture, *Mieux soutenir le développement de la compétence à écrire*, vingt-deux mesures visant à améliorer l'enseignement du français dans les écoles primaires et secondaires du Québec. Quelques-unes de ces mesures sont loin des recommandations du comité d'experts qui a insisté, dans au moins deux d'entre elles, les recommandations 13 et 14, sur la réduction de la tâche des professeurs de français, qui croulent sous les corrections, ce qui n'est pas le cas de plusieurs autres disciplines. Or, la ministre a balayé du revers de la main une telle mesure pourtant essentielle si on est le moins sérieux et si on veut vraiment améliorer l'enseignement du français, d'autant que la première recommandation retenue est justement de faire écrire davantage les élèves, à toutes les semaines du calendrier scolaire, en plus de les soumettre, à chaque semaine aussi, à au moins une dictée, « de manière à vérifier l'acquisition des connaissances ». Dans la recommandation 8 telle qu'énoncée dans le plan de la ministre, il est même spécifié que deux examens d'écriture seront ajoutés en 4^e année du primaire et en 2^e secondaire, ce qui augmente encore la tâche des professeurs de français, déjà trop lourde. Certes, il faut applaudir à l'ajout d'un certain nombre de conseillers pédagogiques, mais une telle mesure ne diminue en rien la tâche du professeur, pas plus que l'ajout de bibliothécaires, qui ne sont pas tous spécialisés en littérature de jeunesse, car les universités n'offrent pas toutes des cours dans cette discipline et, si elles le font, ces cours ne sont pas obligatoires. Rien dans les recommandations pour corriger cette situation.

S'il faut reconnaître le bien-fondé de la recommandation 15, qui vise à faciliter l'accès à l'enseignement du français au secondaire à des étudiants diplômés en littérature et en linguistique, la recommandation 17 fait sourire. Ce n'est pas en publiant une liste d'ouvrages sur l'écriture, l'orthographe et la syntaxe que le MELS améliorera l'enseignement du français. C'est bien plus en incitant les professeurs de français à poursuivre leur formation, dans leurs milieux de travail, au terme de leurs études, en mettant sur pied une politique qui favorise et valorise ce genre de perfectionnement. Il faut encore cesser de changer constamment les programmes, comme de ministre de l'Éducation, mieux harmoniser ces programmes d'un ordre à l'autre, d'un degré à l'autre, et s'assurer aussi que seuls les professeurs dûment formés pour enseigner le français soient engagés dans nos écoles.

Pour s'assurer qu'un grand nombre de recommandations ne soient pas de simples vœux pieux, *Québec français* est d'avis que la ministre fasse sienne la principale recommandation du comité d'experts, qu'elle a pourtant refusé d'entériner, soit de « cré[er] un organisme permanent qui aura[it] comme mandat [...] de veiller au suivi de ses recommandations et [...] de prendre les dispositions nécessaires pour que soit assurée la qualité de l'enseignement et de l'apprentissage du français au Québec ». Cette langue, la nôtre, n'est-elle pas, comme l'a affirmé le premier ministre, à l'ouverture de la 1^{re} session de la 38^e législature, le 9 mai 2007, « le cœur de notre liberté et de notre identité » ? Un tel comité serait formé de personnes qualifiées mais indépendantes, composées de spécialistes en la matière : professeurs, didacticiens, linguistes, historiens de la littérature, conseillers pédagogiques, et non de fonctionnaires combien éloignés de la réalité ou de la pratique. Sans un tel comité, qui est redevable à qui ? Voilà la question.

Aurélien Boivin